



PROJET METROPOLITAIN

Conseil métropolitain

- 30 novembre 2017 -

SOMMAIRE

ÉDITORIAL	4
INTRODUCTION	6
ETAT DES LIEUX	9
1 - UN TERRITOIRE AGRÉABLE À VIVRE ET FACILE D'ACCÈS	10
2 - UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE PRÉSERVÉE	12
3 - UNE UNIVERSITÉ INSCRITE DANS UN ENVIRONNEMENT ENTREPRENEURIAL A RENFORCER	13
4 - DES CRÉATIONS D'ENTREPRISES QUI RESTENT FAIBLES	14
5 - LES FILIÈRES CLÉS : ENCORE DES GISEMENTS DE VALORISATION	15
6 - LE TOURISME : DES ATOUS POUR RETENIR PLUS LONGTEMPS LES VISITEURS	17
7 - EMPLOI : DIVERSIFIER POUR MIEUX RÉSISTER	19
8 - CULTURE : AMÉLIORER LA VISIBILITÉ ET L'ACCESSIBILITÉ D'UNE OFFRE RAYONNANTE	20
9 - SPORT : VERS L'EXCELLENCE POUR TOUS	21
10 - COOPÉRATIONS TERRITORIALES : UN LEVIER À PARTAGER POUR ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT	22
ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	23
1 - RENFORCER NOS IDENTITÉS URBAINES POUR DYNAMISER L'ATTRACTIVITÉ DE LA CAPITALE.....	24
2 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : UNE MÉTROPOLE QUI ASSUME SON RÔLE DE CHEF DE FILE.....	25
3 - DIJON MÉTROPOLE, MOTEUR DES ALLIANCES TERRITORIALES.....	27
4 - INNOVATION ET MOUVEMENT : POUR IMAGINER LA VILLE DE DEMAIN.....	31
5 - POUR UNE GOUVERNANCE RENOUVELÉE ET FÉDÉRATRICE.....	32
PLAN D' ACTIONS	33
1 - L'ATTRACTIVITÉ DE LA CAPITALE : LA VILLE EN PROJETS	34
2 - LA MÉTROPOLE ÉCOLOGIQUE : ALIMENTATION, ÉNERGIE ET EAU	35
3 - LA MÉTROPOLE DES SAVOIRS : UNIVERSITÉ, FORMATION ET START UP	37
4 - LA MÉTROPOLE SOCIALE ET SOLIDAIRE	38
5 - DE NOUVELLES COOPÉRATIONS AVEC LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	39
6 - FILIÈRE INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES	40
7 - FILIÈRE SANTÉ	40
8- FILIÈRE TOURISME	41
9- FILIÈRE NUMÉRIQUE	42
10 - ALLIANCES TERRITORIALES	42
11 - RAYONNEMENT CULTUREL ET SPORTIF	43
12 - UNE GOUVERNANCE RENOUVELÉE ET FÉDÉRATRICE	44
ANNEXES	45

UN GRAND PROJET

POUR NOTRE MÉTROPOLE

Dijon, métropole à taille humaine ; Dijon, métropole viticole et gourmande. Dijon, métropole universitaire et économique, territoire en expansion, dont l'ambition et la dynamique reposent sur l'histoire et la volonté.

Dijon Métropole, capitale-épicerie de la Région Bourgogne-Franche-Comté, solidaire, culturelle et sportive, à haute qualité environnementale.

Rien n'est le fruit du hasard. Au cœur du triangle Paris-Lyon-Strasbourg, parmi les grands territoires urbains de France, Dijon Métropole, autrefois belle endormie, joue désormais une partition audacieuse et rayonnante. Elle fédère 24 communes liées par la géographie, l'histoire et l'économie dans une communauté de destin et se projette avec audace dans un nouvel avenir.

Pas à pas, projet après projet, nous avons construit, développé, et beaucoup investi – plus d'un milliard d'euros en 15 ans – pour créer des équipements indispensables aux habitants, pour rendre notre métropole douce à vivre. La transformation est en cours, ce projet métropolitain en atteste. Il est désormais le guide de notre réflexion et de notre action, et traduit notre volonté d'un développement harmonieux, porté en commun.

Etre métropole aujourd'hui, c'est plus d'efficacité pour le service public et de cohérence d'action sur un même territoire, par le regroupement de compétences au sein d'une même collectivité, en particulier dans les domaines économique et social. Etre métropole, c'est construire les interactions solides dont nous avons tous à gagner avec nos collectivités-partenaires : département, région, communes et communautés de communes qui forment notre aire urbaine et dessinent un bassin d'emploi de plus de 400 000 habitants

Etre métropole, c'est assumer les grandes fonctions liées au développement et à la croissance que les Lois Maptam et Notr(é) ont donné à nos territoires, conjointement avec les Régions, dans une perspective de solidarité, d'alliances et de réciprocité avec les territoires plus ruraux qui nous entourent. A cet égard, nous n'avons pas attendu d'être métropole pour tisser des liens de solidarité avec les collectivités voisines. D'ores et déjà, par exemple, nous traitons les déchets de plus de 70% des habitants de la Côte d'Or, la préservation et la protection de la ressource en eau nous conduit à des échanges et des liens bien au-delà de notre métropole, nos grands équipements culturels, hospitaliers, universitaires ont une force d'attraction qui porte loin et dépasse le cadre régional.

Dijon Métropole, c'est aujourd'hui une perspective supplémentaire d'attractivité, de rayonnement et de solidarité, davantage encore tournée vers l'extérieur. Dans mon esprit, Dijon Métropole, ça n'est pas un rôle hégémonique mais fédérateur.

Bien sûr, la question des moyens est dans l'esprit de tous les élus responsables que nous sommes, quelle que soit la taille de nos collectivités, et les incertitudes pour l'avenir existent. Mais elles ne doivent ni brider notre ambition, ni nous empêcher d'agir.

De Flavignerot à Dijon, notre métropole est riche d'une diversité remarquable, porteuse d'un développement de qualité. Nous sommes 24 communes et nous formons une métropole. Nous avons avec nous des acteurs économiques, sociaux, culturels, tous extrêmement engagés et actifs.

La force d'un territoire, c'est lorsque tous ses acteurs se complètent, se stimulent les uns les autres et travaillent la main dans la main. Ce projet métropolitain exprime notre volonté de les entraîner et les soutenir. Une métropole à taille humaine, c'est un territoire au sein duquel chacun a sa place et partage une ambition, celle de la réussite et de la qualité, et qui table sur l'intelligence collective. C'est une chance pour notre département et notre région !

François Rebsamen
Président de Dijon Métropole
Maire de Dijon

INTRODUCTION

POURQUOI DEVENIR MÉTROPOLE ?

Beaucoup d'études le démontrent : la création de richesses économiques, culturelles et sociales, le développement global des sociétés se réalisent aujourd'hui, mondialement, prioritairement, dans des ensembles urbains importants, élargis et ouverts qui concentrent des moyens, des hommes, des savoirs, du pouvoir, des réseaux... C'est ce que l'on nomme la métropolisation. Ces ensembles urbains, nommés «métropoles », représentent ainsi des entités humaines de tout premier plan qui ont pris, petit à petit, une place essentielle dans le jeu des pouvoirs territoriaux.

La puissance de ce développement, la diversité de celui-ci, sa transversalité, ses enjeux de redistribution amènent bien sûr les responsables politiques de ces ensembles à revendiquer et à élargir leurs points de vue, leurs compétences et leurs pouvoirs dans de nouveaux domaines.

Ce phénomène impacte aussi le modèle de développement territorial français et européen. Depuis plusieurs années, les plus grandes agglomérations françaises revendiquent cette reconnaissance et cet élargissement de leurs capacités à se projeter, à faire, à animer et à gérer, considérant qu'en l'état de leur statut (communauté urbaine en général), elles ne peuvent répondre aux enjeux de cette métropolisation, de concurrence territoriale européenne (voire mondiale pour Paris) et de performances de leur propre développement. L'État, au travers de France Stratégie, partage cette vision.

Elles ont ainsi su faire prévaloir ce point de vue dans le cadre des réformes territoriales de 2010 et 2014 (Loi MAPTAM) et faire aboutir la création d'un nouveau statut pour les grands établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), responsables de territoires. Ce nouveau statut a été appelé MÉTROPOLE. Il ne modifie pas fondamentalement aujourd'hui le statut de communauté urbaine, mais ouvre clairement la voie à la mise en œuvre d'un dialogue rééquilibré avec les échelons territoriaux dits supérieurs, à savoir la région et le département, sur des compétences «historiques» de ceux-ci : l'économie et le social. L'Etat peut aussi être concerné. Ce nouveau statut n'appelle donc pas à une révision des transferts de compétences en interne de l'EPCI « URBI » (même s'il peut en être l'occasion) mais il oblige la métropole à un regard élargi sur l'ensemble du territoire impacté par son propre développement « ORBI ».

Un nouveau statut d'EPCI existe donc, construit pour une meilleure performance des grands territoires urbains responsables, celle-ci devant s'opérer bien sûr dans une perspective de développement durable. Le couple métropole-région est au cœur de cette réforme et conçu comme le réacteur du développement territorial.

Le mouvement de métropolisation est, à des degrés divers, déjà présent dans toutes les grandes régions de France. Dijon en est la principale porte d'entrée en Bourgogne Franche Comté.

L'idée que toutes les nouvelles régions puissent donc bénéficier, en particulier pour leur capitale, de cet atout complémentaire s'est, tardivement, mais justement exprimée. Dijon l'a fait avec rapidité et a obtenu gain de cause auprès du gouvernement et de la représentation nationale. Le territoire régional dispose donc aujourd'hui avec Dijon Métropole, d'un réel atout complémentaire qui doit bénéficier à l'agglomération mais aussi à la région, au département et aux EPCI désireux de s'inscrire dans cette dynamique. Dijon Métropole entend en être le moteur. À nous tous de la construire ensemble.

QUEL EST LE SENS RÉEL DE CETTE ÉVOLUTION STATUTAIRE ?

L'évolution du statut peut paraître modeste.

En résumé : partage partiel avec la région de la compétence « économie » et prise de compétences négociables dans une partie du champ social du département.

Pour autant, ceci confère aux métropoles une ouverture considérable sur des compétences majeures qui leur étaient, jusqu'à présent, peu ou pas accessibles. Cela les positionne pour la première fois à égalité des échelons territoriaux « supérieurs » pour ce qui concerne leur territoire mais aussi leur périmètre d'influence.

Au-delà du statut lui-même, c'est un changement profond de perspective qui s'offre à nous :

- ◆ être métropole, c'est donc pouvoir s'emparer globalement, pleinement et activement de son développement et de son futur. C'est en être le moteur ;
- ◆ être métropole, c'est aussi être un des rouages essentiels et accélérateur du et des développements régionaux ;
- ◆ être métropole, c'est aussi l'occasion tout à fait nouvelle de traiter en cohérence et en proximité de l'habitant, des questions économiques, sociales et de services urbains.

Notre volonté, notre démarche et notre projet s'inscrivent dans ces perspectives que nous voulons utiles au territoire le plus largement possible.

COMMENT S'INSCRIRE CONCRÈTEMENT DANS CETTE TRAJECTOIRE PROMETTEUSE AUJOURD'HUI ?

Les constats et propositions, ci-après, sont le résultat de nombreuses lectures et entretiens d'experts (par exemple, France Stratégie et France Urbaine), de benchmark en direct (Nancy, Rennes, Brest et Nantes) mais aussi élargi (CDC et Waveston), d'analyses statistiques (INSEE), de rencontres avec des responsables, économiques et institutionnels du territoire mais aussi d'une large sollicitation de l'ensemble des services de la métropole.

Un premier constat impose la perspective de deux échéances : celle, bien-sûr, du moyen et du long terme afin que les dynamiques et les changements engagés portent leur fruit dans une structuration durable du territoire. C'est l'esprit même d'une évolution législative : agir sur le long

terme. Mais s'imposent aussi des échéances de très court terme.

Avec le département de Côte d'Or, les discussions sont déjà bien engagées en vue de définir les modalités de transfert des compétences sociales.

Cette transformation en métropole va aussi s'accompagner d'un « contrat de métropole » avec la Région, pour lequel les discussions sont largement engagées.

Un contrat « métropolitain d'innovation » avec l'Etat doit aussi nous aider, ainsi qu'il a été fait avec les autres métropoles. Ces deux contrats s'inscrivent sur la même période 2018–2021.

Est proposé par ailleurs un troisième type de contrat, le contrat de réciprocité, qui sera évoqué plus loin dans les orientations.

Le deuxième constat porte sur les contenus.

Au travers des contrats métropolitains d'innovation, l'Etat porte très fortement le volet « excellence économique et innovation » et la construction des « alliances territoriales » comme étant structurelles et prioritaires. Pour autant, l'ensemble des benchmarks montre que, ce que les métropoles déjà en route considèrent comme composants de leur démarche métropolitaine, s'inscrit dans un champ bien plus large de préoccupations et de compétences. Les dimensions sociales, environnementales, citoyennes, culturelles, par exemple, sont mobilisées dans ces démarches.

Il convient de noter que la mobilisation des services et des élus de Dijon Métropole, au travers de contributions, conduit à la même conclusion : celle d'une appétence à une métropole riche de contenus et d'innovations. L'identité de chaque démarche territoriale prévaut en amont de toute contractualisation et de toutes négociations sur les transferts de compétences. Et c'est donc bien à notre identité

que les propositions et orientations présentées ci-après s'attachent.

Troisième constat, la métropole ne part pas de rien, loin s'en faut. Le Grand Dijon a adopté son projet de territoire le 22 décembre 2016.

Celui-ci portait déjà en lui la trajectoire métropolitaine, particulièrement au travers de l'expression de ses trois ambitions : le développement global, le rayonnement et l'ouverture vers une gouvernance élargie.

Le projet de territoire constitue ainsi le socle, le terreau de la démarche métropolitaine. Celle-ci doit en préciser, en prioriser, en dynamiser certains volets, voire les compléter si nécessaire. C'est ainsi que se sont construits la démarche et le projet métropolitain.

Parmi les différents volets et propositions, un certain nombre va composer les trois contrats évoqués ci-dessus et s'inscrire ainsi dans un processus de réalisation de court terme.

D'autres constitueront les bases des discussions pour les transferts de compétence à intervenir avec le département.

D'autres s'inscriront simplement dans le temps de l'action de l'EPCI.

D'autres, enfin, s'inscrivent dès maintenant au titre de l'action quotidienne et interne de la métropole, sans aide particulière.

ÉTAT DES LIEUX DU TERRITOIRE METROPOLITAIN

La démarche s'est construite à partir d'un état des lieux, puis de la définition d'orientations stratégiques et, enfin, de propositions d'actions caractérisées par leur nature très diverse et leur évolution constante, organisées dans un plan d'actions. La présentation du projet métropolitain reprend cette construction.

Cet état des lieux, ciblé sur les enjeux métropolitains, révèle une capitale qui a su se hisser à un niveau reconnu d'accueil, d'écologie et d'agrément de vie, même si son offre touristique d'excellente qualité peut s'amplifier.

Dijon apparaît néanmoins comme implantée au cœur de territoires caractérisés par une démographie et une économie où les marges de progression existent encore.

L'emploi continue d'y progresser, surtout grâce à l'économie résidentielle.

Les contraintes objectives jouent certes leur rôle, mais il semble aussi qu'il faille chercher des explications du côté d'une culture d'entreprise et d'une pratique du « collectif » en retrait de ce que manifestent d'autres territoires plus entreprenants.

Les organisations d'animation de certaines filières (par exemple, Vitagora pour les industries agro-alimentaires) ont permis des avancées qu'il semble aujourd'hui possible d'amplifier.

1 - UN TERRITOIRE AGRÉABLE À VIVRE ET FACILE D'ACCÈS

Dijon Métropole se situe au carrefour des grandes infrastructures reliant Paris à Lyon et Marseille, et de celles reliant l'Espagne à l'Allemagne.

Le réseau autoroutier de Bourgogne Franche-Comté, d'une longueur de 878 km, irrigue relativement bien la région et dessert directement Dijon.

Le réseau ferroviaire est composé de 442 km de Lignes à Grande Vitesse (LGV) et de 2 181 km de lignes classiques. L'axe principal Paris-Lyon-Marseille a été récemment complété par la LGV Rhin-Rhône, favorisant ainsi une accessibilité accrue entre les grandes agglomérations régionales et la capitale parisienne. Néanmoins, plusieurs sujets restent d'actualité concernant les lignes TGV, l'amélioration des fréquences sur la liaison Nancy-Dijon, la perturbation par le fret de la ligne voyageurs à l'ouest de Dijon.

Concernant l'accès aux transports aériens, le territoire régional n'abrite pas d'aéroports internationaux structurants mais bénéficie d'une position centrale et d'accès facilités aux grands aéroports localisés en périphérie (Paris, Bâle, Genève, Lyon...). La région dispose toutefois de deux aéroports : Dijon-Bourgogne pour les affaires et Dole-Jura pour le tourisme.

Dijon a été lauréate, à maintes reprises, des classements nationaux réalisés par la presse au titre de la qualité de vie.

On y relève notamment de nombreuses caractéristiques illustrant sa vocation de métropole du développement durable :

- ◆ dès 2003, l'engagement « écologique » a été pris lors de la signature de son contrat d'agglomération avec, par exemple, la mise en œuvre d'une trame verte et bleue, la création d'un espace dédié au développement durable (Latitude 21) ou, au travers du SCOT, la maîtrise de l'étalement urbain et la protection des espaces agricoles ;

- ◆ une offre de logements privés et sociaux accessible, un réseau de transports en commun parmi les plus performants, les plus efficaces et les moins chers de France ;
- ◆ une collectivité qui a su s'engager résolument dans la transition énergétique et écologique en développant, dès 2009, le soutien au programme « bâtiment basse consommation » (BBC) dans le neuf et la réhabilitation des parcs sociaux anciens – plus de 5 500 logements dont 2 200 logements à loyer modéré réalisés entre 2010 et 2014.

C'est également une volonté constante dans ses politiques publiques de maîtriser l'amplitude des inégalités sociales qui minent le bien-vivre ensemble. Sur cet aspect particulier, le Grand Dijon a mis en œuvre, dès 2003, une politique volontariste pour faire de la communauté un territoire solidaire. Pour atteindre l'objectif d'assurer le bien vivre ensemble, il s'est engagé à agir sur deux thèmes à fort effet levier, l'urbain et l'emploi-insertion, et a lancé concomitamment deux grandes politiques :

- ◆ une rénovation urbaine des quartiers ambitieuse (400 M€) pour 6 quartiers appartenant aux 5 communes de Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny et Talant ;
- ◆ la création d'une charte d'insertion dans les marchés publics et la réservation de 10% des heures travaillées à des personnes sans emploi. Celle-ci a été poursuivie par la création d'une Maison de l'Emploi et de la Formation en 2006, destinée à rayonner sur tout le bassin d'emploi dijonnais et non sur le seul périmètre de la communauté.

La métropole doit poursuivre ces politiques et s'interroger sur les exigences nouvelles créées par son nouveau statut et sa fonction de capitale, notamment dans les

domaines des services urbains, de la valorisation des sites majeurs, de sa qualité d'accueil, des services à la population, des

mobilités, de l'animation de son patrimoine culturel et muséal, et de son marketing territorial.

2 - UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE PRÉSERVÉE

Globalement, les 8 départements de la Région BFC connaissent une croissance démographique de +0,2 % par an entre 2007 et 2012. Mais les résultats sont contrastés et varient de -0,4 % pour la Nièvre à +0,5 % pour le Doubs. Le département de la Côte-d'Or s'établit à +0,3 %.

Avec +2,3 % de croissance démographique entre 2007 et 2014, Dijon Métropole s'inscrit avec Strasbourg parmi les rares agglomérations qui gagnent encore des habitants dans l'Est français. Reims, Metz, Nancy et Montbéliard en perdent entre 0,1 et 0,4 %. Mais il s'agit en réalité pour ces agglomérations d'un déficit d'attractivité résidentielle de l'EPCI, généralement compensé par la dynamique démographique de la couronne périurbaine, c'est à dire d'une redistribution spatiale de la croissance de la population.

Depuis 2007, le solde démographique positif du Grand Dijon est largement porté par les naissances qui témoignent de sa vitalité familiale.

Le solde migratoire s'est légèrement amélioré récemment. L'amélioration est moins due à une augmentation des arrivants qu'à un ralentissement des départs. Les arrivants semblent être surtout des étudiants qui rejoignent l'agglomération après avoir passé le bac et qui alimentent la tranche 18/25 ans.

Les partants seraient surtout des personnes de la tranche 30/40 ans qui opteraient pour le périurbain, souvent à l'occasion d'une primo-accession.

Sous l'effet du vieillissement, la proportion d'actifs tend à diminuer dans l'agglomération. Entre 2008 et 2013, elle est passée de 48,5 % à 47,8 % de la population totale.

La population active a enregistré, pendant cette période, une augmentation de 2 700 actifs dans l'aire urbaine. Une étude confiée à l'INSEE permettra prochainement d'y voir plus clair dans ces flux entre Dijon, l'agglomération et l'aire urbaine.

Une tendance similaire semble se dessiner au niveau des emplois : l'INSEE constate pour la même période que des emplois nouveaux se créent de plus en plus dans l'aire urbaine hors agglomération.

La métropole, même si elle s'est engagée fortement lors de l'élaboration de son SCOT à lutter contre l'étalement urbain, n'a pas échappé, comme nombre d'autres agglomérations, à ce phénomène national de grignotage des espaces agricoles et naturels par l'urbanisation. Cette tendance ne pourra être maîtrisée sans développer des accords avec les territoires périphériques de la métropole.

(Source : statistiques INSEE)

3 - UNE UNIVERSITÉ INSCRITE DANS UN ENVIRONNEMENT ENTREPRENEURIAL À RENFORCER

La France comptait 2 560 000 étudiants à la rentrée 2015/2016. 79 % des lycéens vont dans l'enseignement supérieur. Le nombre devrait encore croître pour s'établir en 2024 à 2,8 millions d'étudiants. Cette évolution est à rapprocher d'un autre chiffre, celui du nombre d'étudiants à l'échelle mondiale qui devrait atteindre la même année 400 millions contre 150 millions en 2000.

La Région BFC compte au total environ 77 500 étudiants (3 % des effectifs nationaux). Dijon concentre 43 % des effectifs régionaux et Besançon 28 %.

Pour l'année 2016-2017, Dijon Métropole comptait 33 969 étudiants. Notre territoire est riche de filières d'enseignement supérieur grâce aux cursus universitaires et aux écoles d'ingénieurs, Agro-Sup, Sciences-po, l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts (ENSA) spécialisée dans la filière design, etc...

L'Université de Bourgogne (UB), lors de la rentrée 2016, a accueilli 26 471 étudiants dont 60 % sont originaires de la Bourgogne. Elle intègre huit unités de formation et de recherche (UFR), trois instituts universitaires de technologie (IUT), un Institut de la vigne et du vin, deux écoles d'ingénieurs, vingt-neuf laboratoires de recherches dont 50% en UMR avec des organismes de recherche (INRA, INSERM, CNRS, CEA), six écoles doctorales.

Certaines formations réputées porteuses manquent cependant à Dijon : ingénieur dans différentes spécialités, dentaire, architecture, voire vétérinaire...

Dans le Grand Est, les universités se situent en bonne place. Les deux universités de Dijon et Besançon cumulent plus de 50 000 étudiants, nombre parfaitement comparable à celui des deux universités de Lorraine (45 000 étudiants) et de Strasbourg (55 000 étudiants) résultant elles-mêmes de fusions. Dans le dernier palmarès des universités, Dijon se classe à la 18ème place pour la réussite de la licence en 3 ans, devant Besançon située à la 22ème place des 43 villes étudiantes. Fait particulièrement notable, l'Université de Bourgogne fait son entrée dans la liste complémentaire du classement de Shanghai, sur lequel ne figure qu'une dizaine d'universités françaises.

Dans la région, la recherche est assurée à hauteur de 78 % par les entreprises privées. La recherche publique est assurée par les universités de BFC et les établissements à caractère scientifique et technologique (CNRS, INRA). Quoique relativement faibles, les dépenses publiques de recherche y ont progressé entre 2007 et 2012 plus vite que la moyenne nationale. Parmi les 15 métropoles analysées dans l'étude Observ'agglo, Dijon se classe avant dernière pour le nombre de doctorants, à égalité avec Rouen et devant Brest.

Le nombre d'étudiants en master s'engageant dans un cursus doctorant se situe entre 8 et 10 % (10 à 18 % dans les métropoles plus importantes).

Cette question présente manifestement un véritable caractère stratégique pour l'avenir.

(Source ministère : Atlas régional étudiant)

4 - DES CRÉATIONS D'ENTREPRISES QUI RESTENT FAIBLES

On retrouve des constats quasi-similaires du côté des créations d'entreprises.

La création des entreprises et leur survie constituent un enjeu majeur pour l'avenir et le développement de la métropole.

De 2012 à 2014, période de forte crise économique, il s'est créé environ 1 800 entreprises par an au sein du Grand Dijon. La tendance est à la baisse. Sur la période 2009-2011, le chiffre dépassait légèrement 2 000 par an. Cette tendance s'est favorablement inversée depuis 2014.

Dans le même temps, il en disparaissait un peu plus de 200 par an.

Il est intéressant de faire des comparaisons rapportées à la population.

Montpellier, la référence en la matière devant Lyon, crée chaque année 137 entreprises pour 10 000 habitants et en perd 14, soit un solde de 123.

Le Grand Dijon en crée 71 et en perd 9, soit un solde de 62. Néanmoins, au sein des EPCI de moins de 300 000 habitants, la performance de Dijon est la meilleure.

Trois leviers d'action peuvent être proposés à ce faible dynamisme des créations :

- ◆ préparation culturelle des doctorants sur la réalité du monde économique et des entreprises ;
- ◆ meilleure communication des start-up sur leurs offres, faute de moyens ;
- ◆ adaptation des solutions immobilières proposées aux start-up, alors que la capacité financière des créateurs est très faible pendant leurs premières années d'existence.

(Source : INSEE, Observ'agglomération France Stratégie & Infogreffe, SRDEII)

5 - LES FILIÈRES CLÉS : ENCORE DES GISEMENTS DE VALORISATION

Au niveau régional (BFC), quatre secteurs concentrent 60 % des emplois industriels : la métallurgie, la fabrication de matériels de transports, l'industrie agro-alimentaire (IAA) et la fabrication de produits en caoutchouc et plastique.

Pour le Grand Dijon, c'est le secteur des IAA qui constitue la première filière en termes d'emplois. Il est adossé à une agriculture régionale performante. Pourtant, ses résultats restent en demi-teinte.

L'AGRICULTURE EN BFC, UN SECTEUR FORTEMENT CRÉATEUR DE VALEUR AJOUTÉE

La Bourgogne-Franche-Comté est une région agricole : avec 4 % des emplois relevant de l'agriculture en 2012, elle occupe le 4^e rang des régions françaises derrière la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, la Bretagne et les Pays de la Loire.

Valorisée à l'export (céréales, broutards charolais) ou positionnée sur des filières d'excellence (vins et volailles de Bresse), la production régionale est créatrice de valeur ajoutée et classe la région au 2^e rang, juste derrière l'Aquitaine Limousin Poitou- Charente.

Les territoires sont relativement spécialisés : grandes cultures sur les plateaux et les vallées du centre et de l'ouest de la région, élevage bovin pour la viande au sud- ouest, élevage pour la production laitière dans le Doubs et le Jura.

La viticulture n'occupe que 1 % du territoire mais pèse fortement dans l'économie agricole régionale. Elle représente 30 % de la valorisation monétaire de la production agricole régionale.

L'agriculture biologique continue sa progression, à un rythme toutefois inférieur à la moyenne métropolitaine.

En 2014, les surfaces cultivées en agriculture biologique (y compris les terres en conversion) occupent 3,5 % de la surface agricole utile contre 4,5 % en France métropolitaine.

L'emploi agricole a par nature un poids important dans les zones les moins densément peuplées de la région, contribuant à maintenir de l'activité dans ces territoires. Il est estimé à environ 41 000 emplois en équivalent temps plein (ETP) dont 29 000 exploitants et co-exploitants et 12 000 autres actifs (les $\frac{3}{4}$ salariés).

La récolte commercialisée de bois place la région BFC au 4^e rang en France métropolitaine. En 2012, près de 6 000 établissements, le plus souvent implantés en milieu rural, au plus proche de la ressource, interviennent dans le secteur de la sylviculture et de l'exploitation forestière. La récolte de bois-énergie à des fins commerciales progresse d'année en année et présente un fort potentiel de développement pour la filière régionale.

A noter toutefois que l'agriculture régionale n'échappe pas à l'utilisation des pesticides qui contribuent à altérer la qualité de l'eau. Les agriculteurs semblent sensibles à ces problématiques et désireux d'anticiper d'éventuels durcissements réglementaires.

(Source : portrait BFC INSEE)

LES IAA, UN SECTEUR SUSCEPTIBLE DE CRÉER DAVANTAGE DE VALEUR

Globalement, les IAA employaient 18 000 salariés en BFC fin 2014 (11 000 en Bourgogne et 7 000 en Franche Comté) et réalisaient 5 milliards d'euros de CA dont 706 M€ à l'export.

Trois filières majeures fournissent presque 2/3 des emplois : la production laitière et la transformation fromagère, la viticulture et la production de vins, et enfin l'élevage bovin et l'industrie de l'abattage et de la transformation des viandes.

L'emploi y a baissé d'environ 3 % entre 2010 et 2014. La situation a évolué favorablement depuis cette date.

La région se caractérise par un tissu majoritaire de TPE/ PME, qui représente 99 % des établissements régionaux et qui concentre 83 % des emplois du secteur.

Ces chiffres placent la BFC en 11^e position des grandes régions françaises pour les IAA, malgré son adossement à un secteur agricole performant et malgré l'intervention d'interprofessions dynamiques et structurantes, comme le Comité interprofessionnel de gestion du Comté, le BIVB, 1^{er} secteur créateur de richesses à l'export, ou le pôle de compétitivité Vitagora, le 18^{ème} de France, qui est l'un des premiers pôles de compétence agricole de France.

L'enjeu prioritaire de valorisation de la filière est donc de faire progresser la création d'entreprises, à l'instar d'Agronov qui pourrait se positionner comme l'un des premiers pôles de création de start-up.

(Source: portrait BFC INSEE)

D'AUTRES FILIÈRES EN ÉMERGENCE À SOUTENIR

On verra plus loin que l'un des points de fragilité de l'emploi bourguignon est une gamme d'activités créatrices d'emploi manquant de diversité.

Des interventions visant à diversifier les filières doivent être envisagées en faveur de

secteurs émergents ayant atteint leur seuil critique de développement et manifestant une dynamique prouvée.

Ainsi devront être examinées avec attention les opportunités vis à vis de filières comme la santé.

La santé emploie environ 11 000 salariés en région BFC (7 600 en Bourgogne et 3 600 en Franche-Comté). Le chiffre d'affaire du secteur est de 2 300 M€ (1 600 M€ en Bourgogne et 720 en Franche-Comté).

Sur le seul territoire de l'aire urbaine, les principales autres filières représentées sont :

- ◆ la fabrication d'équipements électriques avec 2 200 salariés pour seulement 32 établissements ;
- ◆ la fabrication de machines et équipements avec 1 750 salariés pour 53 établissements ;
- ◆ la filière fabrication de produits métalliques avec 1 300 salariés sur 100 établissements ;
- ◆ l'industrie pharmaceutique avec 1 200 emplois sur seulement 12 établissements ;
- ◆ la plasturgie/caoutchouc représente, quant à elle, un peu plus de 1 000 salariés sur 29 sites ;
- ◆ enfin, les activités de programmation/conseil informatique emploient presque 1 000 salariés pour 435 établissements.

En matière de transition énergétique, les engagements déjà pris par le Grand Dijon et leur amplification constituent une réelle opportunité de créer une nouvelle filière intégrant toute la chaîne de production de matériaux naturels.

La création d'un cluster emploi et compétences « Créativ », à l'initiative de la MDEF du bassin dijonnais, constituera un outil performant pour répondre aux besoins des entreprises et assurer leurs capacités de développement (cf. chapitre 7 « Emploi »).

6 - LE TOURISME DES ATOUTS POUR RETENIR PLUS LONGTEMPS LES VISITEURS

LA FRÉQUENTATION

En 2015, les principaux hébergements marchands (hôtels, campings, gîtes en centrale de réservation, hébergements collectifs) de Bourgogne ont comptabilisé près de 7,2 millions de nuitées, soit 4,5 % d'augmentation par rapport à l'année 2014 : c'est la meilleure fréquentation pour ces modes d'hébergement depuis 10 ans. L'étude menée par Atout France en 2016 sur 20 métropoles et 10 communautés d'agglomération classe Dijon en 9ème position pour les nuitées étrangères. Malgré une année marquée par les attentats qui ont fait fuir la clientèle asiatique, la clientèle européenne a largement pris le relais de ces défections.

Les six premiers mois de 2017 confirment une réelle reprise de la clientèle et le nombre de nuitées progresse de 11%. Le nombre de chambres vendues s'établit à +6,7%. La fréquentation des restaurants d'hôtel est quant à elle stable.

Les clientèles françaises aussi bien qu'étrangères progressent parallèlement. Sur les 2,6 millions de nuitées étrangères, qui représentent plus du tiers de la fréquentation régionale, 1,3 millions concernent la métropole. La clientèle chinoise (5ème clientèle étrangère) enregistre la plus forte hausse, suivie, dans une moindre mesure, des clientèles britannique, belge et néerlandaise.

En 2015, sur la base des 50 premiers sites touristiques bourguignons, on compte 4,9 millions de visiteurs, soit une baisse de -2,3 % par rapport à l'année 2014. Malgré leurs qualités intrinsèques, cela interroge la qualité des aménagements de proximité, de la signalétique, de la scénographie de ces sites, ainsi que leur convivialité en particulier pour les étrangers.

D'une manière générale, on assiste à une augmentation des nuitées corrélée avec une

baisse de fréquentation globale des sites touristiques majeurs. Cela semble indiquer que la fréquentation des hébergements est davantage liée aux trafics ferroviaire et autoroutier qu'à l'attractivité touristique.

Pour autant, Dijon Métropole reste aujourd'hui, de loin, le secteur géographique le plus attractif par rapport au reste de la Côte-d'Or. Sur l'ensemble des touristes qui sont venus en Côte-d'Or, 38 % des touristes français y ont séjourné ainsi que 33 % des touristes étrangers.

A l'échelle régionale, les taux d'occupation sont en hausse dans tous les modes d'hébergement, l'hôtellerie de plein air et les hébergements collectifs étant ceux qui enregistrent les plus fortes progressions (respectivement +2,3 et +3,4 points).

Ces progressions sont particulièrement notables à Dijon qu'une récente étude d'Atout France situait comme la 9ème ville de France la plus visitée par les touristes étrangers. Dijon, dont le secteur sauvegardé est inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco au titre des Climats du vignoble de Bourgogne et dont le commerce de centre-ville est particulièrement dynamique, est classée depuis juillet 2016 en Zone Touristique Internationale.

La ville est aujourd'hui repérée comme une destination touristique d'envergure internationale.

L'EMPLOI ET LA CONTRIBUTION AU PIB

En Bourgogne, les emplois liés à la présence de touristes représentent une source de main d'œuvre importante. Ils constituent un vecteur de développement équilibré des territoires. Ces emplois liés à la présence de touristes sont en effet peu délocalisables. Ils sont estimés à 19 700 en Bourgogne.

En Bourgogne, ces emplois participent pour 3,3 % à l'emploi total. Les secteurs de l'hébergement et de la restauration concernent six emplois sur dix.

La richesse dégagée par les emplois liés au tourisme local est estimée à 592 millions d'euros, soit 2,5 % de la richesse totale de la Bourgogne. La région se situe ainsi au 11e rang des régions françaises. La part de la richesse dégagée est inférieure à celle de l'emploi : les activités liées à la présence de touristes génèrent moins de valeur ajoutée que d'autres secteurs.

COMPARAISONS AVEC D'AUTRES RÉGIONS

Une étude récente d'Alliance 46.2 sur l'attractivité et la performance touristique des nouvelles régions permet de comparer les résultats du secteur tourisme en Bourgogne Franche-Comté.

En termes de performance touristique, l'étude analyse la dépense touristique rapportée à la population (moyenne nationale : 2 403 €, BFC : 1 467 €), la durée de séjour (moyenne nationale: 2,6 nuits, BFC : 1,4 nuit) et l'importance des emplois touristiques rapportés à la population (de 2,6 % à 6,8 %, BFC : 3 %). Au terme de cette analyse, BFC se classe au 12^e rang des « grandes régions ».

L'analyse de l'attractivité de l'offre touristique se fonde essentiellement sur les capacités et la qualité de l'accueil des touristes, sur la diversité des activités qui leur sont proposées, sur l'environnement naturel, commercial, sécuritaire et sanitaire dans lequel ils vont séjourner et, enfin, sur la gouvernance institutionnelle du tourisme.

Sur la base de ces critères BFC est classée 8^e.

Une autre étude réalisée par Harris Interactive pour l'ex-région Bourgogne auprès des clientèles internationales conclut aux constats suivants :

- ◆ les 3 régions touristiques les plus présentes à l'esprit des Français sont : Bretagne, PACA et Alsace. La Bourgogne vient au 15e rang, citée spontanément par 17 % des Français ;
- ◆ les Français déclarent avoir visité plus de 8 régions en moyenne. PACA, la Bretagne et l'Île-de-France sont les plus fréquentées. La Bourgogne se positionne au 13e rang ;
- ◆ pour la majorité des Français, la Bourgogne est une destination de séjours courts ;
- ◆ les répondants européens voient dans la Bourgogne une destination avec 1 à 3 nuits sur place.

(Source : INSEE, étude Harris interactive, étude Alliance 46.2)

7 – EMPLOI : DIVERSIFIER POUR MIEUX RÉSISTER

Avec 1 081 700 emplois situés dans la région à la fin de 2013, BFC représente 4,1 % des emplois de la France métropolitaine et se classe au 11^e rang des régions françaises.

Le secteur tertiaire, tourné principalement vers les services à la population, représente 72 % des emplois, l'industrie 17,3 % et l'agriculture 4 %.

A partir de 2000, la croissance de l'emploi en BFC s'est stoppée. A partir de 2008, elle a redémarré dans quelques zones minoritaires.

Pour le Grand Dijon, après 8 années de baisse de l'emploi, 2016 affiche un bilan très positif. Ainsi, les effectifs salariés du secteur privé progressent avec une intensification des embauches dues principalement aux effectifs permanents qui portent cette reprise. Ce mouvement de création est plus fort dans la métropole qu'au niveau national avec 1 600 emplois supplémentaires. Les quatre secteurs majeurs de l'économie de la métropole en bénéficient, à savoir les transports, les activités de services administratifs, le médico-social et action sociale et enfin l'hébergement et la restauration. Le secteur des services s'affiche le plus porteur avec un bond de 1 300 emplois.

Toutes les branches du commerce, détail, gros et automobile, voient leurs effectifs s'accroître. Le gros et le second œuvre retrouvent, quant à eux, le chemin de la croissance et celui de la construction est à l'équilibre. Cette évolution se traduit par un taux de chômage, au 1^{er} trimestre 2017, à 7,9 % pour la métropole contre 8,4 % pour l'ensemble de la région BFC et 9,2 % pour la France métropolitaine.

Le Grand Dijon, grâce à son outil Maison de l'Emploi (désormais Creativ') s'est engagé à développer depuis 2008 une stratégie de GPEC de territoire en renforçant les relations avec les chefs des petites et moyennes entreprises, les OPCA avec AGEFOS PME principalement ainsi qu'avec la CPME et le MEDEF. Cela a permis d'adapter les formations aux besoins exprimés par les entreprises mais aussi d'anticiper les très importants départs liés au baby-boom. Ce travail doit, en effet, permettre de répondre aux évolutions constatées et faire que la métropole conserve son agilité. Les mutations lourdes qui s'opèrent favoriseront les territoires rapides et vifs par rapport à ceux qui sont lents à assumer ce changement de paradigme.

(Source : INSEE, Observ'agglo et URSAFF 2017)

8 – CULTURE : AMÉLIORER LA VISIBILITÉ ET L'ACCESSIBILITÉ D'UNE OFFRE RAYONNANTE

La capitale régionale possède sur son territoire des équipements et structures culturelles dignes d'une grande métropole, dans tous les domaines de la création, dont la renommée et l'attrait débordent sur l'aire urbaine, la région BFC ou le territoire national.

La ville de Dijon elle-même consacre 23 % de son budget à la culture.

Son musée des Beaux-Arts, l'un des plus anciens de France, possède un fonds dont le potentiel le situe au premier rang des musées de province.

En matière de spectacle vivant, les 5 labels nationaux qui distinguent le plus haut niveau de la création artistique sont présents : Centre dramatique national (CDN) avec le Théâtre Dijon Bourgogne, Centre de Développement Chorégraphique (CDC) avec Art Danse, Scène de Musiques actuelles (SMAC) avec La Vapeur, Scène conventionnée art, enfance et jeunesse avec La Minoterie et Théâtre lyrique d'intérêt national avec l'Opéra. Ces deux derniers labels, récemment attribués par le Ministère de la Culture, sont venus confirmer l'exceptionnelle qualité du travail mené par les grands professionnels de la création artistique qui font le choix de Dijon pour y développer des projets d'envergure et y trouvent l'attrait, le public et le soutien nécessaires.

En matière d'art contemporain, outre le Fonds Régional d'Art Contemporain présent à Dijon, le Consortium est l'un des plus anciens et meilleurs centres d'art contemporain de France, créé dans le sillage du centre Georges Pompidou. Sa renommée internationale confère à Dijon en ce domaine une place

dont trop peu d'habitants de notre territoire mesurent encore la valeur.

Musées, conservatoires à rayonnement régional ou communal, école supérieure de musique, réseau de bibliothèques, équipements culturels communaux, complètent une offre qui repose sur une multitude de lieux, compagnies et artistes dans toutes les disciplines de la création.

La programmation culturelle annuelle du territoire métropolitain est rythmée par une succession de festivals, d'événements, de manifestations et d'animations dont l'impact est local, régional ou national. Ce travail est celui de très nombreux acteurs culturels institutionnels, associatifs ou privés des 24 communes qui nourrissent un réel foisonnement tout au long de l'année.

Dijon bénéficie aussi d'une double inscription au patrimoine mondial de l'humanité, celle des Climats du vignoble de Bourgogne, et celle du Repas gastronomique des Français. A ce titre, le pôle culture de la Cité internationale de la gastronomie et du vin viendra conforter le rayonnement culturel du territoire, fondé sur une identité profondément ancrée dans le temps et l'histoire.

Les efforts en matière de visibilité et d'accessibilité doivent être poursuivis et amplifiés pour que cette offre profite au plus grand nombre. Cette richesse, ce foisonnement nécessitent sans doute l'expression d'un « fil rouge », voire d'un événement fédérateur ou locomotive.

9 – SPORT : VERS L'EXCELLENCE POUR TOUS

Si Dijon Métropole truste les premières places sur les podiums de la ville « où il fait bon vivre et travailler », et faire des études supérieures, elle vient d'ajouter une nouvelle médaille à son palmarès en obtenant, début 2017, 3 lauriers au label « Ville active et sportive » décerné par le Ministère des Sports.

Ce label récompense les territoires qui développent « des politiques volontaristes pour promouvoir l'activité physique et sportive sous toutes ses formes, et la rendre accessible au plus grand nombre ».

Cette culture du sport dans la métropole contribue également au mieux vivre en participant à l'expression d'une métropole solidaire et en bonne santé.

Cette distinction est le fruit d'une politique développée depuis de nombreuses années par la ville de Dijon et les communes de la métropole, dotant le territoire d'équipements de haut niveau : piscine olympique, nouvelle piscine du Carrousel qui permettra à tous les publics de s'adonner aux plaisirs aquatiques grâce à un bassin extérieur ouvert toute l'année, un stade de football doté d'une nouvelle tribune qui porte sa capacité à 19 000 spectateurs pour accompagner le DFCO en Ligue 1.

Le patrimoine sportif compte également une grande salle d'escalade, la plus importante entre Paris et Strasbourg, un dojo de premier plan pour les compétitions, un nombre important de courts de tennis en terre battue, une patinoire, une salle permanente couverte de beach-volley unique en France, un stade d'athlétisme de premier plan, une base nautique et de nombreux gymnases qui favorisent la pratique sportive dans toute la métropole.

C'est aussi grâce à ces équipements que cinq clubs professionnels, dont 3 évoluent au plus haut niveau, participent au rayonnement national et européen de la métropole : football,

handball féminin et masculin, basket-ball, rugby. C'est ainsi que Dijon est classé au 7^e rang des villes comptant le plus d'équipes de sports collectifs de haut-niveau sur son territoire.

De nombreux champions sont issus des clubs métropolitains, dont Charles Rozoy, médaille d'or aux jeux paralympiques de Londres en 2012.

De jeunes athlètes de haut-niveau avec lesquels des contrats de partenariat sportif ont été conclus sont susceptibles d'atteindre leur meilleur niveau dans les années à venir et de représenter Dijon Métropole à l'occasion des prochaines échéances olympiques dans de nombreuses disciplines (athlétisme, judo, natation, gymnastique, par exemple).

C'est également grâce à ce niveau d'équipement que la métropole peut accueillir certaines manifestations sportives de haut niveau : jumping indoor, coupe du Monde d'épée Juniors féminines... Ce positionnement doit se renforcer dans une perspective nationale et européenne.

Enfin la métropole peut surtout s'enorgueillir de disposer d'une véritable structure organisée en matière d'enseignement et de recherche :

- ◆ le Centre Gilles Cometti qui s'inscrit parmi les 5 premiers centres européens pour la préparation physique des sportifs ;
- ◆ une des meilleures universités de Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) avec des équipements nombreux remarquables et 2 laboratoires de recherche ;
- ◆ un CREPS (Centre de Ressources et d'Expertise à la Performance Sportive) nationalement reconnu et qui accueille plus d'une quinzaine de Pôles France et Espoirs.

10 - COOPÉRATIONS TERRITORIALES : UN LEVIER À PARTAGER POUR ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT

AU NIVEAU DE L'AIRE URBAINE ET DE LA COURONNE PÉRIURBAINE

Les constats en matière de démographie et d'emploi montrent que l'attractivité de la métropole doit prendre en compte l'accueil et les offres (notamment habitat) que peuvent proposer les EPCI périurbains de son aire urbaine.

Dans le même sens, l'étude Observ'agglo note que sur les 36 agglomérations étudiées, Dijon est l'une des 4 métropoles qui occupent moins de 10 % de la superficie de leur aire urbaine. Dijon fait aussi partie des 6 agglomérations qui attirent, en proportion, le plus d'actifs résidant à l'extérieur de leur périmètre.

Pour les spécialistes, ces signes incitent à penser que les territoires institutionnels de ces agglomérations sont trop petits par rapport à leurs bassins de vie et aux bassins d'emplois des actifs.

Dès lors, une stratégie métropolitaine doit pousser à s'intéresser à l'aménagement et aux équipements de ces territoires périurbains, d'autant que les sujets ne manquent pas : eau, mobilités, énergie, déchets, etc.

L'exercice sera complexe si l'on considère qu'en l'espace de trois ans, à la suite des lois de rationalisation et d'optimisation de la carte intercommunale, le SCOT du Dijonnais a évolué. Aujourd'hui, il représente 20 % de l'aire urbaine (à la place de 30 %) soit 63 communes. Face à cette évolution, la métropole devra faire preuve de dialogue et d'imagination pour installer des coopérations territoriales fructueuses.

Des réponses traditionnelles comme l'élargissement institutionnel ne suffiront probablement pas. Des solutions originales restent à inventer avec les territoires.

AU-DELÀ DE L'AIRE URBAINE

Il semble que certaines opportunités de coopérations territoriales plus éloignées (avec l'arc urbain bourguignon, avec Besançon et Belfort/Montbéliard) n'aient pas été suffisamment explorées, par exemple dans les domaines suivants :

- ◆ l'offre universitaire ;
- ◆ la recherche/innovation ;
- ◆ les défis énergétiques et alimentaires ;
- ◆ l'offre touristique.

Elles seraient pourtant de nature à renforcer l'attractivité mutuelle de leurs acteurs.

Les mobilités inter-urbaines méritent également des efforts dans le cadre de la métropolisation. On évoque, par exemple, les sujets suivants:

- ◆ un intérêt commun avec la métropole nancéienne qui voudrait, elle aussi, une amélioration de la fréquence sur la ligne reliant les deux agglomérations ;
- ◆ une réflexion à réactiver concernant le fret et plus précisément celui venant de l'ouest qui, aujourd'hui, perturbe la voie voyageurs qui est saturée ,
- ◆ l'opportunité de relancer rapidement l'étude prévue au contrat de plan sur le « nœud ferroviaire » dijonnais.

De même, l'évolution des compétences en matière de transports interurbains au profit de la région constitue une occasion pour la métropole de la convaincre d'améliorer les conditions de ces déplacements en jouant les rabattements sur les pôles urbains dynamiques et notamment ceux du Dijonnais.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

La démarche métropolitaine, présentée dans les pages suivantes, s'organise autour de cinq orientations stratégiques qui mixent à la fois des démarches nouvelles, voire de rupture, mais aussi la volonté de cultiver nos atouts.

Ces cinq orientations stratégiques sont les suivantes :

- ◆ renforcer les identités urbaines pour dynamiser l'attractivité de la capitale régionale ;
- ◆ développement économique : une métropole qui assume son rôle de chef de file ;
- ◆ Dijon Métropole, moteur des alliances territoriales ;
- ◆ innovation et mouvement : pour imaginer la ville de demain ;
- ◆ pour une gouvernance renouvelée et fédératrice.

1. RENFORCER NOS IDENTITES URBAINES POUR DYNAMISER L'ATTRACTIVITE DE LA CAPITALE REGIONALE

Vraie ville urbaine européenne, quasi « à l'italienne », la métropole bénéficie de l'image et des atouts d'une ville à forte tradition culturelle où il fait bon et bien vivre. Se mêlent dans cette image, histoire, architecture, beaux-arts, université, art culinaire, vins, culture, musées, traditions... Et c'est bien cette image que vont dynamiser la Cité internationale de la gastronomie et du vin (CIGV) et le nouveau Musée des Beaux-Arts. Ces efforts doivent être poursuivis en étant attentif à bien renforcer cette cohérence et cette qualité urbaine. La ville doit être travaillée en particulier sur les sites à dimension métropolitaine. C'est le sens des propositions dans et autour de la CIGV, de la zone touristique internationale, de la gare... Et c'est le sens aussi des initiatives avancées pour la ville universitaire qui doit constituer l'un des axes majeurs d'avenir pour la métropole et sa région, en assurant d'une part la meilleure qualité d'enseignement mais aussi en offrant une palette renforcée de formations.

Cette image qualitative doit être confortée par une ville facile et agile comme doit l'être une métropole douce à vivre. Déplacements, services urbains, information et communication, propreté et accessibilité doivent répondre à cette exigence pour l'habitant, l'investisseur, l'entrepreneur et le touriste.

Mais le Grand Dijon a su aussi développer des politiques publiques de référence autour des nouvelles questions de la transition écologique et des enjeux sociaux urbains. Elle a su acquérir sur ces sujets de l'expertise et obtenir des résultats.

Ces nouvelles identités doivent être poursuivies et approfondies.

L'axe transversal des relations « ville et campagne » constituera un thème structurant de la métropole durable, confortant ce qui existe déjà au titre de la transition écologique.

Mais, si le Grand Dijon a su développer des politiques publiques de référence sur les questions liées à la transition énergétique et écologique, elle s'est également engagée afin de favoriser la biodiversité sur son territoire. Elle continuera. Un des nouveaux volets de cette politique est celui de l'autosuffisance alimentaire qui s'appuiera sur la diversité des sols et renouera aussi avec l'histoire de Dijon et de son agglomération. L'objectif principal est celui de croiser agriculture, environnement et citoyenneté, en recherchant, par exemple, à ce qu'une partie des productions locales puisse être consommée localement.

Cette prochaine étape se met en place au travers de notre réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Territoires d'Innovation de Grande Ambition (TIGA), qui mobilisera tous les acteurs dans une vision globale d'une alimentation durable. Le nouveau PLUi en cours d'élaboration traduira aussi cette ambition.

Nos ambitions et nos réussites de politique sociale, de solidarité, du vivre ensemble, doivent conduire à poursuivre, avec la même détermination, la montée en puissance de nos prises de compétence dans le champ social. Ceci permettra de simplifier sensiblement les relations avec les habitants et de donner encore plus de cohérence à l'action sociale de la métropole.

Enfin, il s'agira aussi de faire savoir et de faire reconnaître cet ensemble d'atouts urbains. C'est tout l'enjeu d'une grande politique de marketing territorial, fortement structurée et inscrite dans le temps.

2 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : UNE METROPOLE QUI ASSUME SON RÔLE DE CHEF DE FILE

Les éléments de diagnostic démontrent une performance moyenne de l'économie bourguignonne qui affecte aussi l'économie de notre agglomération (y compris dans certaines filières phares). Les raisons en sont multiples.

Le passage en métropole est l'occasion de bousculer les pratiques actuelles en devenant la structure publique « proactive » auprès des filières existantes et en émergence sur notre territoire, mais plus globalement auprès des porteurs de projet.

Il est également l'occasion de promouvoir au sein des initiatives et des filières concernées des méthodes faisant une large place aux préoccupations écologiques (eau, air, alimentation, biodiversité) et énergétiques (transition énergétique).

Cette rupture est déjà initiée avec la création de la Direction générale déléguée « Rayonnement et Attractivité », mais elle doit se poursuivre en particulier avec des coopérations nouvelles avec la Région.

Ces nouvelles coopérations avec la Région sont essentielles. Le couple CR-Métropole est le cœur du réacteur économique territorial voulu par le législateur.

LA CONTRIBUTION DE LA METROPOLE AU SRDEII

Le SRDEII a été approuvé en décembre 2016 par la Région BFC.

Elle y annonce de nombreuses initiatives en faveur du développement économique, de l'innovation et de l'emploi notamment dans les deux domaines suivants :

- ◆ amélioration de l'environnement entrepreneurial (formation, financements, immobilier, etc) ;
- ◆ soutien aux principales filières industrielles (IAA, numérique, biomédecine, etc).

Plusieurs de ces initiatives semblent inspirées par des diagnostics convergents avec les nôtres. Elles pourront constituer le socle de coopérations qui devront préciser la répartition des actions et des financements.

Nous considérons que le passage en métropole de l'agglomération dijonnaise doit conduire à approfondir, compléter voire amender ces propositions pour la métropole mais aussi au bénéfice d'un territoire plus large.

Pour cela est proposée la réalisation d'un avenant (ou d'un document ad'hoc) qui donnera au SRDEII sa composante métropolitaine conformément à l'esprit de la loi.

LE GRAND DIJON AFFIRME SA VOLONTE DE DEVENIR LE CHEF DE FILE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE SON TERRITOIRE

La métropole est déterminée à agir dans les domaines économiques suivants :

- ◆ stimulation des filières porteuses : tourisme, santé, industries agroalimentaires, numérique (s'appuyant sur un projet très ambitieux de ville connectée) ;
- ◆ marketing territorial et promotion internationale dynamisés par une nouvelle marque de territoire ;
- ◆ amélioration de la dynamique enseignement supérieur/entreprises : certaines offres de formation font défaut sur le territoire, tandis que la propension à créer des start-up est l'une des plus faibles parmi les métropoles ;
- ◆ amélioration de l'animation du patrimoine (événements, Cité de la Gastronomie, MBA) et de la communication territoriale ;
- ◆ dynamisation du commerce de centre-ville.

Pour se donner les moyens de faire face à ces ambitions, le Grand Dijon a engagé **deux chantiers organisationnels majeurs** :

- ◆ la création d'une Direction générale déléguée « attractivité et rayonnement » (début 2017). Elle reprend la responsabilité de certaines missions antérieurement assurées par Dijon Développement, notamment la commercialisation des zones d'activités.

Ses attributions sont :

- le développement économique ;
 - le développement du tourisme ;
 - la direction des musées et la valorisation du patrimoine ;
 - les relations internationales ;
 - la promotion du territoire et le marketing territorial ;
 - la Zone Touristique Internationale.
-
- ◆ la mise en place d'un conseil stratégique de développement (CSD) hébergé au sein de la métropole. Ce conseil comprendra une centaine d'acteurs majeurs de l'attractivité du territoire, notamment impliqués dans les filières à développer. Leur rôle sera d'aider la collectivité à concevoir ses interventions économiques publiques et à les déployer. Une sélection restreinte contribuera en outre, à travers un pool financier, à participer au financement des actions de promotion de la métropole.

VERS DE NOUVELLES COOPÉRATIONS INSTITUTIONNELLES AVEC LA RÉGION BFC

La nouvelle région a décidé de transformer son Agence Régionale de développement franc-

comtoise (sous forme de SPL) en agence économique pour toute la nouvelle Région (AER) supprimant ainsi l'ancien dispositif bourguignon associatif, l'ARDIE. La question se pose de savoir comment sera traité le territoire métropolitain dans ces nouvelles dispositions.

La métropole s'organise en interne pour porter sur son territoire l'ensemble des missions liées au développement économique. Dès lors, diverses questions se posent : par exemple, le financement des responsables « filières » par la Région, (ce serait légitime et conforme aux dispositions des métropoles) ou la participation de la Métropole au capital de la SPL régionale qui a été actée.

La participation de la Métropole à différentes instances du champ économique (CRIFOP, par exemple) devra être étudiée et peut-être aussi sa participation au capital de la SATT « Grand Est ».

La fusion des universités devra aussi être mise en perspective.

La question de l'immobilier à vocation, économique (au sens large) sera au centre de ces nouvelles coopérations.

Le pilotage du pôle de compétitivité VITAGORA doit aussi être revu avec une présence renforcée de la métropole.

Les sujets de travail en commun, de coopérations, de partenariats nouveaux sont donc nombreux. Ils portent à la fois sur les contenus mais aussi sur la vie des institutions et des structures concernées. La métropole propose de traduire cet ensemble dans une convention « cadre » avec des volets applicatifs, qui traduirait dans le champ du développement économique la transformation du Grand Dijon en métropole.

3- DIJON METROPOLE, MOTEUR DES ALLIANCES TERRITORIALES

Être métropole, c'est comprendre son influence territoriale et la construire. Cette influence est déjà réelle et diverse.

Trois échelles sont en jeu :

- ◆ celle de l'aire urbaine (au sens de l'INSEE) où un développement économique et démographique existe, souvent grâce à l'influence de la métropole, mais souvent aussi perçu comme concurrent à celle-ci. Se jouent à cette échelle de nombreux enjeux plus techniques, en particulier environnementaux ;
- ◆ la deuxième échelle est celle des pôles urbains bourguignons, l'arc urbain qui irrigue ce territoire et qui doit bénéficier de notre dynamique ;
- ◆ enfin, la métropole propose de mettre en perspective l'alliance avec le réseau des grandes villes franc-comtoises, Besançon et Belfort /Montbéliard.

COOPÉRATIONS AU SEIN DE L'AIRE URBAINE, VERS UNE ALLIANCE DES TERRITOIRES

Le Grand Dijon a noué, au fil de son histoire et de ses besoins, des relations très variées avec certains espaces de son aire urbaine qu'il s'agisse de l'alimentation en eau, de la protection des champs captant, des déchets et de leur traitement... De plus, dans la dernière décennie, avec le plan Borloo, il s'est tourné vers les communautés de communes de son bassin pour prendre en main avec elles l'emploi et l'insertion. C'est de cette démarche qu'est née la MDEF du bassin dijonnais.

La transformation en métropole ouvre une nouvelle ère à ces champs de coopérations ou d'alliances pour construire ensemble un espace de développement dynamique incluant fortement la dimension humaine.

Dijon Métropole proposera aussi à toutes les communautés de communes qui le souhaitent de

partager son ingénierie et ainsi leur offrira l'accès à des compétences pluridisciplinaires auxquelles elles ne peuvent accéder seules.

Si, dans le passé, ces relations ont pu être quelque peu déséquilibrées, il n'en est plus de même actuellement.

La périurbanisation, l'accélération des mobilités notamment ont brouillé ces schémas. Aujourd'hui, plus que jamais des alliances peuvent se nouer sur des thématiques telles que l'accès à la culture, à la santé, au numérique, à l'alimentation...

Il ne peut s'agir de créer un espace contraint mais plutôt un nouvel espace territorial de solidarité dans lequel se construisent des projets communs répondant aux besoins repérés et non satisfaits actuellement.

Cette réflexion doit être commune, partagée par exemple au travers d'un comité d'élus qui piloterait l'ensemble de la démarche et des projets d'alliance.

Cette démarche d'alliance ville-campagne pourrait se traduire sous la forme d'un contrat de réciprocité, tel que proposé par l'Etat, gagnant-gagnant, appuyé par d'autres collectivités.

TRAVAILLER À L'ÉCHELLE DES VILLES DE BOURGOGNE ET DE L'ARC URBAIN BOURGUIGNON

Dijon Métropole, située au centre de la grande région, souhaite renforcer ses relations avec toutes les agglomérations de Bourgogne, notamment au travers de la dimension universitaire en leur qualité de sites délocalisés. Il s'agit de conforter le fait urbain sur ces territoires. Cela concerne, Nevers, Auxerre, Sens et l'arc urbain bourguignon situé sur l'axe Saône.

En organisant les coopérations entre ces villes et agglomérations, la métropole jouera un réel rôle d'accélérateur de développement et de

solidarité. L'axe urbain bourguignon structuré le long de la Saône trouvera une place particulière dans ces démarches compte-tenu de ses caractéristiques.

Plusieurs thèmes concernent l'ensemble de ces agglomérations comme l'enseignement supérieur, les déchets et les démarches de promotion et de présence sur les salons.

L'université est présente, notamment sur la Communauté Urbaine Creusot-Montceau, le Grand Chalon, Mâcon, Nevers et Auxerre assurant ainsi une facilité d'accès des jeunes issus de familles modestes à l'université.

Les déchets pourraient aussi être un nouveau cadre de partenariat en regroupant l'accueil et le traitement de ceux-ci sur une plateforme unique. L'usine de Dijon pourrait en être le lieu d'accueil.

Aujourd'hui, dans la compétition des territoires, il est nécessaire de mettre en œuvre des démarches

communes de promotion assurant une réelle visibilité pour attirer les entreprises mais aussi les futurs créateurs qui représentent l'enjeu de demain.

Le renforcement des liaisons, ferrées en particulier, mais aussi routières permettrait d'offrir une mobilité facilitée à l'ensemble des citoyens.

L'ouverture à ces agglomérations des outils territoriaux existants est aussi concernée. Par exemple, pour répondre aux besoins exprimés par la Communauté urbaine Creusot-Montceau, le Grand Dijon a cédé des parts de la SPLAAD pour permettre l'entrée de la communauté urbaine dans la société publique locale et bénéficier ainsi de ses services. D'autres organismes peuvent être ainsi valorisés.

Renforcer les coopérations et complémentarités des actions et engagements pris.

TRAVAILLER À L'ÉCHELLE DU RÉSEAU DES VILLES DE FRANCHE-COMTÉ.

Les coopérations à cette échelle concerneront essentiellement, outre la métropole, les deux agglomérations que sont Belfort/Montbéliard et le Grand Besançon.

Les thèmes envisagés sont :

◆ université :

Dans le développement indispensable de l'économie, l'université représente un atout majeur qu'il faut amplifier et approfondir en s'engageant dans une fusion des universités de Bourgogne et de Franche-Comté pour constituer une seule université à même de s'inscrire dans les pôles de développement de demain.

Cela permettrait d'élargir la palette des formations, d'accueillir les meilleurs chercheurs et de mettre en œuvre une stratégie pour être en capacité de répondre à l'explosion du nombre d'étudiants en France mais aussi et surtout à l'étranger, de les accueillir ou de développer des enseignements à distance. Il y a sur ce sujet un vrai pari gagnant pour l'université et les territoires :

- soutien au programme I-SITE sur lequel l'université s'est engagée et pour lequel elle bénéficiera de fonds de l'État ;
- cadencement ferré et réalisation du raccordement de La Chapelle nécessaire à la diamétralisation du transport ferroviaire.

◆ pôles de compétitivité :

Favoriser l'accompagnement des pôles mais aussi organiser les complémentarités sur des projets R&D et innovation.

◆ FrenchTech :

◆ Promotion et salons internationaux :

Organiser une démarche dynamique de présence sur des manifestations internationales mais aussi sur des salons cibles qui donneront une vraie visibilité et faciliteront l'accueil de créateurs et doctorants voire de faire connaître les capacités en formations d'enseignements supérieurs.

◆ tourisme :

Ce segment est à fort potentiel de développement et d'emplois. Pour ce faire, il nécessite d'avoir une réflexion organisée et une coordination large. L'exemple type est celui de tous les sites UNESCO qui pourraient être un vecteur encore plus important de flux touristique

◆ complémentarité culturelle

Celle-ci pourrait concerner les orchestres de Besançon-Belfort- Montbéliard et celui de Dijon, les conservatoires de musiques mais aussi les scènes et diverses offres culturelles assurant un large rayonnement.

Les débouchés institutionnels de ces alliances territoriales restent à définir. La métropole souhaite prioriser une approche pragmatique des questions en jeu et travailler les projets.

C'est pour cela qu'il est proposé de mettre en œuvre un Contrat de Réciprocité avec l'aire urbaine selon le dispositif initié par l'Etat en 2014. Ce contrat constituerait le volet territorial du Contrat Métropolitain d'Innovation.

D'autres débouchés institutionnels peuvent être mis en perspective, par exemple celui d'un pôle métropolitain Belfort-Besançon-Dijon-Chalon-Le Creusot-Mâcon, comme axe structurant du développement économique.

Le SRADDET, dont la démarche est déjà engagée, devra aussi prendre en compte ces

nouvelles alliances territoriales et la position de la métropole.

4 - INNOVATION ET MOUVEMENT POUR IMAGINER LA VILLE DE DEMAIN

Les métropoles sont les lieux majeurs de l'innovation tous domaines confondus.

Territoires de tous les réseaux, de toutes les économies, de toutes les influences, elles sont en première ligne et de façon permanente percutées par les évolutions sociétales.

Territoires aussi fortement habités, elles sont aussi impactées par des nouvelles pratiques et des demandes de leurs habitants. L'imagination, l'innovation s'imposent à elles comme une obligation permanente de leur évolution et de leur modernité.

Faisons en sorte que Dijon Métropole favorise aussi sa propre « modernité ».

Mobiliser les innovations technologiques à son service et à ceux de ses habitants, favoriser de nouvelles pratiques urbaines et culturelles, construire et aménager autrement et durablement, peut-être bousculer un certain « conformisme » des modes de vie, être attentif aux signaux faibles, autant d'attitudes et de démarches qui pourraient constituer un ensemble cohérent et innovant comme un laboratoire de la ville de demain.

A ce titre et sans aucun doute, le « numérique » est un enjeu majeur de cette modernité urbaine, offrant la possibilité de nouveaux services, de nouveaux usages de la ville et d'une nouvelle phase de développement économique.

Mais, le passage en métropole ne cultivera pas seulement une « nouvelle modernité » dans l'innovation technique et économique, il devra aussi agir sur les problématiques du bien et du mieux vivre ensemble.

La nouvelle étape qui s'ouvre doit se construire en profitant de l'obligation légale qui lui est faite de prendre une large part des compétences du département pour mettre en œuvre un projet commun inclusif où l'imagination et l'innovation s'exprimeront. La métropole devra se réorganiser pour être en capacité d'assurer, au plus près des citoyens, la dynamique sociale et culturelle qui donnera sens et corps à son existence.

Cette capacité d'imagination et d'innovation doit être l'un des marqueurs premiers de notre projet métropolitain. Il en est une des conditions nécessaires à sa réussite.

5 - POUR UNE GOUVERNANCE RENOUVELEE ET FEDERATRICE

La transformation en métropole est l'occasion d'une réflexion sur sa propre gouvernance. Cette réflexion s'est construite sur l'idée d'en renforcer sa dimension fédératrice. Elle s'est attachée à la décliner en direction de ses 24 communes, des forces vives, civiles, économiques, institutionnelles du territoire et de ses habitants.

Concernant sa propre gouvernance institutionnelle, s'est imposée aussi l'idée qu'être plus fort en interne permettra d'être plus fort à l'extérieur.

C'est en ce sens qu'un pacte de gouvernance a été travaillé. Il aborde l'institutionnalisation et les compétences d'une conférence métropolitaine des maires, le rôle des commissions, la réunion des DGS...

La mise en œuvre des services aux communes et des schémas de cohérence et de complémentarité des équipements doit aussi concourir au renforcement de notre cohésion interne. Un premier travail d'éclairage autour des questions financières participerait au même objectif.

Ensuite, il faut ouvrir notre gouvernance au dialogue, aux avis et aux contributions externes.

Un Conseil Stratégique de Développement sera l'outil de cette ouverture, où l'ensemble des acteurs de l'attractivité de la métropole sera représenté.

Enfin, il faut aussi s'adresser aux habitants pour expliquer, faire connaître la métropole et son projet, afin que celle-ci ne devienne pas une feuille « technocratique » de plus, mais qu'ils la reconnaissent comme la leur.

Les agents de la métropole, mais aussi ceux des 24 communes, sont des relais quotidiens de son action auprès des habitants. La transformation en métropole doit leur être présentée et expliquée, afin de construire une nouvelle culture territoriale, celle de la métropole.

Fédérer nos décisions, fédérer notre environnement, fédérer nos agents, fédérer les habitants pour construire notre métropole... C'est tout le sens à donner à cette nouvelle gouvernance.

PLAN D' ACTIONS

En concrétisation des orientations stratégiques proposées ci-dessus, un plan d'actions a été élaboré. Il comporte plus de 70 propositions, détaillées dans autant de fiches, dont la liste est fournie en annexe.

Une présentation synthétique et complète de ce plan est faite, ci-après, dans un classement thématique plus « classique » que celui des orientations stratégiques, mais non hiérarchisé.

De fait, la grande majorité de ces propositions concrètes participe activement et de façon transversale à plusieurs des orientations stratégiques.

Elles rejoignent également les axes stratégiques énoncés par la région dans son plan de mandature.

Enfin, ce plan d'actions se projette sur une échéance 2018-2021 en conformité avec les perspectives de contractualisation.

1 - L'ATTRACTIVITÉ DE LA CAPITALE : LA VILLE EN PROJETS

Le renforcement de l'attractivité de la métropole est au cœur du projet métropolitain.

La Cité internationale de la gastronomie et du vin (CIGV) sera un atout majeur de cette attractivité renforcée. Il convient de continuer à dynamiser ce projet.

Le pôle culture et expositions de la CIGV donnera les clés pour comprendre le Repas gastronomique des Français et l'importance du vin dans le patrimoine culturel. Le montage financier de cette opération devra être complété, incluant la réalisation du centre d'interprétation et d'animation du patrimoine (CIAP) et en bénéficiant des fonds du contrat de restructuration de la BA102.

La double labellisation Unesco au titre du Repas gastronomique des Français et des Climats du vignoble de Bourgogne, la présence d'une chaire Unesco « Culture et traditions du vin » unique au monde, la rénovation du Musée des Beaux-Arts, le renouveau du secteur sauvegardé, le classement « Ville d'art et d'histoire », la labellisation récente du centre ancien en « Zone Touristique Internationale » et, bien sûr, l'ouverture en 2019 de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin sont autant d'éléments qui concourent et concourront à la dynamisation de notre attractivité touristique.

La création du CIAP au sein de la CIGV fera de celle-ci une plateforme d'orientation vers tous les autres lieux patrimoniaux de la ville et de la région. Ce centre repose sur la structuration d'outils performants et modernes : d'une part une plateforme touristique, d'autre part une plateforme numérique pour lesquelles sont recherchés des financements.

La CIGV va s'installer sur le site de l'ancien hôpital général, en bordure du centre ancien et historique de Dijon. La Cité, comme le cœur historique de la ville, a vocation à attirer une

population similaire (touristes, investisseurs...) dont une grande partie arrive en TGV.

Nous prévoyons de traiter la liaison entre la gare et la CIGV en créant un cheminement piétonnier culturel de qualité : aménagement du pôle d'échanges Albert 1er et création d'un parcours « autour de la vigne » dans le Jardin des sciences.

La rénovation complète des quais de la gare, en particulier leur mise en accessibilité, doit être réalisée d'ici 2020 au plus tard.

Il convient également de traiter les abords de la CIGV : la plateforme d'échanges Monge devra intégrer l'ensemble des modes de déplacement.

Le passage en métropole est l'occasion de relancer les réflexions urbaines sur ses sites stratégiques, autour des grands enjeux qui la caractérisent (développement, mobilité, transition écologique, image...)

Une étude en particulier concerne l'optimisation du nœud ferroviaire dijonnais avec un double objectif : développer les liaisons avec les autres grandes villes et améliorer les mobilités internes à l'agglomération.

L'accessibilité de la métropole depuis les roades devra être améliorée.

L'attractivité de la métropole doit aussi se concrétiser la nuit. C'est l'enjeu d'un « plan lumière » visant à mettre en valeur le patrimoine, en particulier au centre-ville.

Le Fab'Lab ou démonstrateur d'idées pour la ville durable aura vocation à faciliter l'émergence de démarches innovantes qui favorisent l'imagination et la création de projets urbains sur des sites en mutation. Il pourrait initier des appels à projets et avoir recours à des consortiums regroupant des grands groupes, des start-up, des habitants, des chercheurs... à l'initiative de la collectivité.

2 - LA MÉTROPOLE ECOLOGIQUE : ALIMENTATION, ENERGIE, EAU, BIODIVERSITE, AIR.

La métropole est déjà reconnue pour ses efforts en faveur du développement durable et de la transition écologique. Le projet métropolitain propose d'aller plus loin encore dans ce domaine.

L'autosuffisance alimentaire est proposée comme objectif de moyen terme pour le territoire de la métropole. Ce projet s'inscrit dans la perspective des différentes procédures nationales existantes comme le Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Mais, il s'inscrit surtout dans le cadre de la réponse que Dijon Métropole a fait fin septembre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoire d'Innovation de Grande Ambition » (Ami-Tiga), cité plus loin au titre des nouvelles et grandes coopérations possibles avec la Région. La Métropole propose dans cet « Ami » l'ambition d'être un territoire modèle du « système d'alimentation durable de 2030 ». Elle pense aussi démontrer que l'évolution vers ce système est une opportunité pour la transformation positive des territoires d'un point de vue environnemental, économique et social.

De plus, cette démarche constituera un projet structurant majeur pour développer les coopérations territoriales avec notre aire urbaine.

La reconquête de la biodiversité, engagée dès 2009 par le Grand Dijon, sera poursuivie. Les actions en cours sont nombreuses : plan biodiversité de 2014, politique agricole locale, charte de gestion écologique, préservation des insectes pollinisateurs... De nouvelles s'engagent : Maille verte et bleu dans le PLUI, murs et espaces végétalisés en milieu urbain dense, parcours biodiversité, par exemple.

Dans la perspective des évolutions annoncées en matière de recyclage, des plastiques en particulier, la modernisation et l'agrandissement du centre de tri sont envisagés. Une étude de territoire interrégionale permettra de dimensionner cette extension. Elle permettra en particulier d'esquisser un renforcement des

mutualisations entre collectivités et de mesurer les complémentarités entre bassins versants, ce qui conduira au renforcement de la dimension régionale du centre de tri métropolitain.

Un autre levier sera notre engagement en faveur de la « transition énergétique dans l'habitat », formidable accélérateur de développement pour une filière utilisant des produits naturels. Ce projet inclut la mise en œuvre de formations permettant d'acquérir de nouvelles compétences et de développer les savoir-faire sur le territoire.

Les aires d'alimentation en eau potable des sources du Suzon et de Morcueil nécessitent des mesures de protection vis-à-vis des risques de pollutions causées par des engrais ou des pesticides. Ces mesures impliquent une évolution des pratiques culturales.

Ces mesures complètent les investissements déjà engagés à l'horizon 2021 au travers de la délégation de service public et visant à sécuriser la production d'eau potable, en quantité comme en qualité.

Dans le cadre de la politique de l'énergie, en complément de l'extension du réseau de chaleur, il est prévu de doubler l'exportation, vers ces réseaux, de l'énergie thermique produite par l'usine d'incinération.

La construction d'une usine de méthanisation de déchets est aussi envisagée ainsi que la création d'une ferme photovoltaïque sur le site du Centre d'Enfouissement Technique Valmy qui reste un objectif important de cette politique.

Nombre de ces dernières actions constituent des sujets dynamiques de coopérations territoriales avec l'aire urbaine.

Au titre des actions en cours, Dijon Métropole poursuit son engagement pris dans le cadre du programme « Villes respirables en 5 ans », pour lequel elle a été lauréate en 2015. Le sujet des mobilités douces sera concerné en priorité.

Ainsi il est proposé d'améliorer les liaisons «douces » entre Valmy et la Toison d'Or.

La métropole a également engagé le programme Prioribus, qui permettra d'améliorer la fluidité, la vitesse commerciale et l'accessibilité des bus Divia.

Dans un objectif de décarbonation de la technologie, elle devra également achever le renouvellement du matériel roulant du réseau de transports en commun.

3 - LA MÉTROPOLE DES SAVOIRS : UNIVERSITÉ, FORMATION ET START-UP

L'enseignement supérieur est considéré comme l'un des leviers majeurs du développement et de l'attractivité métropolitains. L'Université en constitue régionalement l'élément structurant.

La Communauté d'Universités et d'Établissements (Comue) en est actuellement la structure juridique, mais elle s'avère aujourd'hui limitée.

L'une des actions consistera à fusionner les trois universités de la région pour en faire un ensemble capable de rivaliser avec les autres universités qui ont déjà franchi cette étape. La fusion des universités permettra de favoriser l'accueil d'étudiants étrangers, notamment issus d'Afrique francophone. L'université « fusionnée » pourra développer une offre de formations sur site voire à distance.

Accroître l'attractivité étudiante de la métropole nécessite également de renforcer les formations d'enseignement supérieur proposées actuellement, soit par des créations d'unités nouvelles, soit par le renforcement des capacités existantes :

- ◆ création d'une école d'architecture ;
- ◆ installations de l'école supérieure des travaux publics (ESTP) et de l'école supérieure des ingénieurs des travaux de la construction (ESITC) ;
- ◆ création d'une nouvelle école d'ingénieurs baptisée ESEO, destinée à renforcer la palette des formations d'ingénieurs dans le domaine informatique et numérique ;
- ◆ création d'un département universitaire d'odontologie permettant de répondre à la pénurie de dentistes ;
- ◆ Ecole Supérieure d'Ingénieurs de REcherche en Matériaux (ESIREM) doit, pour répondre à ses besoins, augmenter ses capacités, agrandir ses locaux et acquérir de nouveaux matériels ;
- ◆ extension de Sciences-Po.

La question immobilière est essentielle pour ces projets qui nécessitent construction neuve, extension ou reconversion de locaux.

- ◆ la création d'une école vétérinaire qui renforcerait la filière agricole très importante dans la région tant pour le lait que la viande sera expertisée ;
- ◆ les programmes i-Site BFC et Grand Campus doivent être soutenus et renforcés ainsi que la création d'une école universitaire de recherche ;
- ◆ le soutien au cluster Créativ, dans sa démarche de GPEC de territoire. Il s'agira d'organiser une veille mais aussi une anticipation des besoins en termes d'emplois et de compétences pour répondre aux secteurs en tension : tourisme, santé, transition énergétique, habitat... Créativ a également pour rôle d'anticiper les besoins liés au renouvellement de la population active avec le départ important des baby-boomers ;
- ◆ enfin, l'université de Bourgogne dispose d'un data center dont la capacité devra être doublée pour répondre aux besoins considérables de traitement des données. L'objectif est d'en faire l'un des tous premiers data centers publics de France. Ce projet trouvera une place toute particulière dans la dynamisation de la filière numérique.

Il faut également s'intéresser au lien université/entreprises et tout particulièrement à des leviers visant à stimuler la création d'entreprises (start-up) par les doctorants:

- ◆ mise en place de sensibilisation/formation à la création et l'économie d'entreprises dès les premières années de doctorat ;
- ◆ offre de locaux adaptés à leurs besoins et à leurs moyens : loyers très abordables, prise en charge des premiers aménagements et équipements, baux plus souples...
- ◆ organisation de salons régionaux destinés à les aider à rencontrer leurs partenaires potentiels.

4 - LA MÉTROPOLE SOCIALE ET SOLIDAIRE

La solidarité et la justice sociale sont, dans un esprit républicain affirmé, des principes fondateurs de Dijon Métropole en ce qu'ils participent, au quotidien, au bien vivre ensemble.

La transformation en métropole implique le transfert d'au moins trois blocs de compétences départementales sur les huit fixés par le législateur, voire leur totalité. C'est cette dernière option qui a été retenue. Les présidents des deux collectivités se sont accordés sur le principe d'un transfert, en 2018, de toutes les compétences à caractère social, ainsi que de celles liées à la culture, au sport et au tourisme.

Ce choix impliquera naturellement de rechercher les meilleures articulations avec les compétences importantes que le Département continuera à exercer sur le territoire métropolitain.

Mais, il constitue surtout une opportunité inédite de faire évoluer, voire de rénover, nombre de nos politiques de proximité. Les dispositions adoptées donnent, en effet, à la Métropole un rôle nouveau et central dans la mise en œuvre de l'action sociale du quotidien, au plus près des habitants.

L'élargissement des politiques sociales de la métropole permettra de conforter l'efficacité de politiques structurantes et stratégiques portées par la métropole en direction des publics les plus vulnérables.

Les liens entre les politiques de l'habitat, de l'urbanisme, la gestion du Fonds de Solidarité Logement et la gestion du service social illustrent cette cohérence. Afin de compléter les dispositifs de développement du logement à loyer modéré, il est également proposé que la métropole évolue vers le statut d'autorité organisatrice des attributions.

Ce nouveau rôle permettra à la métropole de garantir la mixité sociale dans tous les programmes et dans toutes les communes. La prise de compétence du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), du Fonds de Solidarité Logement (FSL) et du service social en facilitera l'exercice. De même, le positionnement du cluster Créativ' comme charnière entre politique de développement économique et politiques d'insertion permettra d'organiser une veille mais aussi une anticipation des besoins en termes d'emplois et de compétences pour répondre aux secteurs en tension : tourisme, santé, transition énergétique, habitat...

Le transfert de ces compétences se traduira, avec une recherche de mutualisation, par un dialogue permanent avec le département et les CCAS dans l'objectif de conforter l'accessibilité des réponses sociales aux publics les plus fragiles.

5 – DE NOUVELLES COOPÉRATIONS AVEC LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Devenir métropole appelle à un nouveau dialogue et à une coopération plus forte avec la région.

C'est l'esprit même de la loi, construire un couple Région-métropole fort, en particulier dans le champ de l'économie, compétence partagée et complémentaire.

Si l'objectif est de tirer ensemble le meilleur bénéfice de cette évolution, sont proposées prioritairement les actions structurantes suivantes :

- ◆ un avenant au Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) ouvre la possibilité de conventions d'application spécifiques à la métropole ; par exemple, son implication dans l'agence régionale de développement ou l'immobilier d'entreprise ;
- ◆ la métropole s'est dotée d'une direction générale déléguée « attractivité et rayonnement » dans les missions de laquelle figure l'animation des filières d'avenir du territoire ;
- ◆ la nécessité de réfléchir ensemble à la fusion des universités de Bourgogne Franche-Comté pour renforcer l'ensemble du dispositif universitaire ;

- ◆ le soutien au programme de recherche i-Site, piloté par la Comue, doit aussi être un sujet de nouvelles coopérations, ainsi que le soutien à la démarche Grand Campus ;
- ◆ l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoire Innovant de Grande Ambition » (Ami-Tiga) lancé par l'État au titre des Programmes d'Investissement d'Avenir (PIA) doit être l'occasion d'une coopération nouvelle et forte entre la région et la métropole pour « booster » les chances de celle-ci de voir sa proposition retenue ;
- ◆ le copilotage du pôle de compétitivité Vitagora ;
- ◆ les coopérations sur le soutien aux filières clés du territoire.

Enfin, en matière d'aménagement du territoire, la métropole doit trouver toute sa place dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) en cours d'élaboration. Une contribution sera faite en ce sens.

6 - FILIÈRE INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES

Il s'agit de continuer à développer l'agro-alimentaire, qui constitue aujourd'hui une des filières d'excellence du territoire, portée par le pôle de compétitivité Vitagora.

- Une étude sera engagée afin d'engager une nouvelle étape de développement de cette filière. L'objectif est en particulier d'augmenter le nombre de ses entreprises en étant plus performant en matière de création de celles-ci.
- L'implantation à dimension économique de la Foodtech à la CIGV en renforce le pôle « entreprises » et elle devra être développée.
- la montée en puissance d'Agronov, en termes de locaux comme d'animation le sera aussi.
- La réponse de Dijon Métropole à l'Ami-Tiga mobilise déjà l'ensemble de cette filière.

7 – FILIÈRE SANTÉ

Le but est de renforcer cette filière par la création d'un technopôle santé. Le point d'appui essentiel en sera le Centre Hospitalier Universitaire (CHU).

La première étape sera la création d'une plateforme de rééducation du futur « Réadaptic » associant les compétences de la recherche universitaire et des entreprises industrielles. Grâce aux technologies numériques, cette plateforme facilitera la réadaptation du patient et son retour à domicile.

Deux autres projets pourront être soutenus par la métropole et contribueront à ancrer son excellence dans le domaine de la santé :

- ◆ l'équipe du projet Imappi est en passe de relever le défi d'exploiter un prototype d'imagerie hybride TEP/ IRM qui placera Dijon parmi les premiers sites au monde à utiliser cette technologie dans le domaine clinique grâce à un portage conjoint Centre Georges-François-Leclerc (CGFL)-CHU ;
- ◆ la création d'un pôle de compétences en médecine génomique grâce à la mobilisation de moyens humains et matériels renforcés, mis à la disposition des équipes déjà investies dans cette technologie. La médecine génomique représente une véritable révolution technologique pour le diagnostic des cancers, des maladies rares comme des maladies plus communes.

8- FILIÈRE TOURISME

Le tourisme est de plus en plus considéré comme une filière économique. De plus, elle a la particularité de créer des emplois non délocalisables et pour une part peu qualifiés.

Les constats nous amènent à privilégier trois axes stratégiques :

- ◆ améliorer nos capacités d'accueil ;
- ◆ diversifier nos offres touristiques ;
- ◆ occuper le web pour les faire connaître.

SCHEMA DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE METROPOLITAIN

Dans un premier temps, il conviendra de mener des études-actions destinées à améliorer la qualité de nos diagnostics et à susciter la mobilisation des filières. Ces études seront regroupées au sein de l'élaboration d'un schéma de développement touristique métropolitain.

La méthodologie visera à impliquer la filière dans le diagnostic et à en faire une démarche proactive. Ce schéma comprendra :

◆ Tourisme de loisir

Définition des cibles, nouvelles offres (MBA, CIGV, UNESCO), politique de promotion (international compris) et de commercialisation.

◆ Tourisme d'affaires

Cette étude devra caractériser les potentialités de Dijon Métropole en matière de tourisme d'affaires, notamment en termes de salons (professionnels et grand public) et en termes de colloques, séminaires universitaires...

Elle devra également préconiser des initiatives à engager pour s'emparer pleinement de ce potentiel, en termes d'équipements, de méthode de commercialisation, d'organisation et de service aux clients.

DIAGNOSTIC FILIÈRE ET CAPACITÉS D'ACCUEIL

L'étude devra affiner les résultats de l'étude Alliance 46.2 qui font état de capacités d'accueil quantitatives insuffisantes au niveau de l'aire urbaine de Dijon si l'on tient compte des besoins nouveaux créés par l'ouverture de la Cité internationale de la gastronomie et du vin (CIGV) et la métamorphose du Musée des Beaux-Arts (MBA). L'analyse portera tant sur les hébergements (hôtelier et autres) que sur les capacités d'accueil des congrès et des expositions.

L'étude fléchera les types d'investisseurs susceptibles d'être intéressés et les pistes de montages.

CRÉATION D'OUTILS D'E-TOURISME

Il s'agira de s'aligner sur les meilleures pratiques, en coopération avec les professionnels, pour renouveler profondément nos modes de communication actuels.

Ces outils s'adresseront à la fois au tourisme d'agrément mais aussi au tourisme d'affaires.

Ce projet comprendra notamment :

- ◆ la réalisation de contenus dynamiques et interactifs utilisant un ensemble d'outils numériques interconnectés (sites, blog, e-letter...);
- ◆ la réalisation de nouveaux supports numériques (site, blog, e-letter, gestion des réseaux sociaux...);
- ◆ l'implantation d'outils numériques d'accueil et d'information virtuels (totems, panneaux interactifs, applications...).

9 – FILIÈRE NUMÉRIQUE

Sous l'appellation provisoire « CREM » (Conception Réalisation Exploitation Maintenance), la métropole entend développer un ensemble de services numériques liés à la gestion centralisée et connectée de l'espace public, en direction des pouvoirs publics, des entreprises et des habitants.

Ce projet, qui est mis en œuvre par des opérateurs extérieurs, a aussi pour vocation de développer un important outil numérique, producteur de données et d'applications. Il se conçoit donc comme un accélérateur de la filière numérique. Il est bien sûr susceptible d'être mis à disposition d'autres thématiques (alimentation, santé...) et de donner ainsi à cette filière une vocation transversale au service de la ville, de ses acteurs et de ses usagers. Ce projet se conçoit donc aussi comme un levier de développement économique.

Ainsi, il constitue déjà un élément structurant au service de la réponse métropolitaine à l'Ami TIGA.

Trois autres projets déjà évoqués confortent aussi les initiatives en faveur de cette filière émergente :

- ◆ l'installation de l'école ESEO (école du numérique) ;
- ◆ le doublement du data center public de l'université de Bourgogne ;
- ◆ La plateforme « Réadaptic ».

10 - ALLIANCES TERRITORIALES

La concrétisation des alliances territoriales s'organisera autour de plusieurs supports.

La mise en place d'ateliers, tant avec les communes et les communautés de communes de l'aire urbaine qu'avec l'arc urbain, permettra de renforcer les perceptions communes des acteurs.

Ces ateliers s'appuieront sur une connaissance fine et partagée des territoires concernés en matière d'aménagement, de déplacements mais aussi d'échanges économiques. Ces connaissances seront apportées par la réalisation d'un atlas de l'aire urbaine et par l'actualisation d'un atlas de l'arc urbain qui pourront être réalisés grâce à l'appui possible de l'agence d'urbanisme Sud Bourgogne.

Enfin ces alliances se construiront au travers de différents projets, déjà cités plus haut, qui

concernent la politique de l'énergie et de l'eau. La création d'un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) permettra de mieux gérer cette problématique de l'eau. La simplification apportée par la loi NOTRe en matière de mobilités devrait permettre une meilleure coordination entre région et métropole. Une étude des mobilités dans l'aire urbaine sera menée en ce sens.

La présence aux « salons » devra aussi devenir un thème majeur de ces coopérations territoriales.

Sur tous ces sujets, il conviendra de trouver des soutiens financiers au travers d'un ou de contrat(s) de réciprocité tels qu'ils sont proposés par l'État.

Dans cette perspective, la métropole pourrait mettre à la disposition de ces communes ses services et ses compétences.

11 – RAYONNEMENT CULTUREL ET SPORTIF

Le territoire dispose d'une offre culturelle diverse particulièrement riche, qui allie parfaitement l'exigence d'une culture populaire et la qualité du plus haut niveau. Cette offre nourrit un foisonnement tout au long de l'année, qu'il peut être intéressant de décloisonner pour en augmenter le potentiel de rayonnement.

L'achèvement de la rénovation du musée des Beaux-Arts est un atout majeur pour le développement de l'attractivité culturelle de la métropole, dont elle devra tirer les fruits.

La perspective de remise à niveau du grand théâtre, en lien avec la rénovation de la place de la Sainte-Chapelle, va dans le sens d'une articulation de la création culturelle contemporaine avec l'offre patrimoniale, visant à affirmer la place de l'art dans la ville.

Un projet d'ensemble structurant peut contribuer à renforcer la typicité de l'offre culturelle de la métropole, à lui donner une identité forte « à travers les arts ».

L'école supérieure de musique doit aussi être dotée de nouveaux moyens adaptés.

Il convient également de réfléchir à de nouveaux lieux de l'économie créative s'appuyant sur de nouvelles pratiques collaboratives et participatives.

D'autres initiatives sont proposées :

- ◆ la capacité pour la métropole d'initier des appels à projet

◆ Enfin pourrait être étudiée l'émergence d'un grand événement, s'appuyant et structurant l'existant et susceptible de fédérer toutes les communes et les habitants dans une perspective de rayonnement national.

En matière sportive, le territoire métropolitain est également très riche. Il permet à la fois la pratique sportive de haut niveau et des pratiques accessibles à tous les publics, grâce à des équipements nombreux couvrant le territoire des 24 communes de la métropole.

Une réflexion doit s'engager afin de mettre en place une véritable mutualisation des équipements afin d'assurer l'accessibilité de tous les habitants du territoire aux nombreuses offres.

Au plan du haut niveau, le DFCO, acteur majeur de la notoriété sportive dijonnaise, projette de développer son centre d'entraînement et de monter en « gamme » son centre de formation. La métropole en facilitera son implantation.

Dans cette même ambition la métropole soutient la réhabilitation du Creps, qui a vocation à devenir une « base arrière » d'accueil de délégations étrangères, pour les Jeux olympiques de Paris en 2024.

12 - UNE GOUVERNANCE RENOUVELÉE ET FÉDÉRATRICE

La création de la métropole a conduit à élaborer un pacte de gouvernance renouvelé, approuvé lors du conseil métropolitain du 28 septembre 2017.

Il vise à élargir les compétences déléguées au bureau métropolitain tout en réservant l'examen des dossiers stratégiques au conseil.

Une conférence métropolitaine des maires est instituée afin de permettre la meilleure coordination entre la métropole et les 24 communes sur les sujets d'intérêt métropolitain ou visant à l'harmonisation de l'action publique.

Par exemple :

- ◆ le développement de schémas de cohérence assurant un égal accès de tous aux équipements dans un objectif de bonne gestion ;
- ◆ une étape parallèle pourrait être un groupe de réflexion sur les questions financières

Le pacte introduit aussi une suppléance pour les communes n'ayant qu'un seul conseiller ainsi que la possibilité de participation dans les commissions, de deux élus non métropolitains par commune.

La création d'un Conseil Stratégique de Développement permettra d'associer, selon des modalités à définir, les acteurs de l'attractivité métropolitaine aux réflexions stratégiques de la métropole.

La mise en œuvre de services aux communes représente un autre axe de consolidation métropolitaine.

Au service d'une culture partagée, il est à la croisée de plusieurs dynamiques :

- ◆ le développement d'une identité professionnelle métropolitaine pour les agents de la métropole et des 24 communes : un espace de travail commun entre les agents de Dijon Métropole et les agents de ces 24 communes sera ainsi créé.

- ◆ le lancement de carrefours des citoyens en direction de chacune des communes permettra à la métropole d'aller à la rencontre des citoyens et de rendre ceux-ci acteurs de cette mutation. Ces carrefours permettront notamment de présenter la métropole et son projet.

- ANNEXE -

PROJET METROPOLITAIN LISTE DES ACTIONS

LA VILLE EN PROJETS

1. CIGV UNESCO : pôle culture
1. CIGV UNESCO La cité dans la ville
2. Rénovation complète des quais de la gare
3. Etude urbaine des sites métropolitains
4. Etude nœud ferroviaire dijonnais
5. Améliorer l'accès de la métropole depuis les rocadés
6. Mise en lumière Dijon centre-ville
7. Création d'un FabLab
8. Développer des appels à projets

LA MÉTROPOLE ÉCOLOGIQUE: ALIMENTATION, EAU, ÉNERGIE, AIR, BIODIVERSITÉ

1. Tendre à l'autosuffisance alimentaire
2. Agrandissement du centre de tri des déchets
3. Transition énergétique habitat: animation
4. Transition énergétique habitat: travaux
5. Protection aires de captage eau
6. Sécurisation des ressources en eau
7. Création d'une unité de méthanisation de déchets
8. Qualité de l'air. Mobilités douces
9. Accès des pôles économiques de Valmy par les modes doux
10. Prioribus
11. Renouvellement matériel TC

UNIVERSITÉ ET ESPRIT D'ENTREPRISE

1. Fusion des universités
2. Développer l'accueil des étudiants étrangers
3. Création d'une école d'architecture
4. Création du campus ESTP Paris à Dijon (Ecole Supérieur des Travaux Publics)
5. Création du campus ESITC Paris à Dijon (Ecole Supérieur des Ingénieurs de la Construction)
6. Implantation sur le Campus d'une nouvelle école d'ingénieurs en électronique, informatique et numérique - ESEO.
7. Création d'un département d'odontologie
8. Agrandissement de l'ESIREM sur le campus universitaire.
9. Extension du campus de Sciences Po Dijon.
10. Création d'une école veto
11. Soutien au programme I-site et Grand Campus
12. I-site: école universitaire de recherche
13. Cluster Créativ': soutien à la GPEC de territoire
14. Soutien aux doctorants/création d'entreprises
15. Locaux low cost pour les start up

MÉTROPOLE SOCIALE ET SOLIDAIRE

1. Elargissement des politiques sociales
2. Mixité sociale attributions HLM

NOUVELLES COOPÉRATIONS AVEC LA RÉGION BFC

1. Avenant au SRDEII - Conventions
2. Participation de la métropole à l'AER
3. Structuration DGD attractivité/rayonnement Travail par filières
4. TIGA-Dijon, territoire modèle du "système alimentaire durable de 2030"
5. Copilotage Vitagora
1. Contribution de la métropole au SRADDET

SOUTIEN AUX FILIÈRES

1. Pour une nouvelle étape de la filière agroalimentaire
2. Renforcer le pôle entreprises de la CIGV

3. Développement Agronov
4. Construction de la maison du futur en soins de suite et de rééducation Réadaptic
5. Imagerie médicale TEP/IRM
6. Développement médecine génomique
7. Schéma de développement touristique métropolitain
8. e-tourisme
9. Le CREM accélérateur de la filière numérique
10. Doublement du data center UB

ALLIANCES TERRITORIALES

1. Atlas aire urbaine et ateliers
2. Atlas arc urbain et ateliers
3. Création d'un EPAGE
4. Etude des mobilités aire urbaine
5. Présence aux salons professionnels
6. Contrat de réciprocité
7. Ressources métro/communes extérieures

RAYONNEMENT CULTUREL ET SPORTIF

1. Rayonnement culturel métropole
2. École supérieure de musique
3. Nouveaux lieux économie créative
4. Grand événement métropolitain
5. Centre d'entraînement et de formation du DFCO
6. Rénovation CREPS. Paris 2024

GOVERNANCE RENOUVELÉE ET FÉDÉRATRICE

1. Pacte de gouvernance renouvelé
2. Schéma de cohérence des équipements
3. Conseil Stratégique de Développement
4. Développement des services aux communes
5. Carrefours des citoyens